



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ORCON F

Date de révision: 07.03.2022

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

ORCON F

UFI:

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs, produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	MOLL bauökologische Produkte GmbH	
	proclima	
Rue:	Rheintalstraße 35 - 43	
Lieu:	D-68723 Schwetzingen	
Téléphone:	+49 (0) 6202 2782-0	Téléfax: +49 (0) 6202 2782-21
e-mail:	info@proclima.de	
e-mail (Interlocuteur):	info@proclima.de	
Internet:	http://www.proclima.de	
Service responsable:	info@proclima.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA; Numéro d'urgence: +33145425959 - Commentaire: Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ORCON F

Date de révision: 07.03.2022

Page 2 de 15

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			5 - < 10 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			< 0,1 %
	220-120-9	613-088-00-6	01-2120761540-60	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H302 H315 H318 H317 H400			
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			< 0,1 %
	-	613-167-00-5	01-2120764691-48	
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H330 H310 H301 H314 H318 H317 H400 H410 EUH071			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64-17-5	200-578-6	alcool éthylique, éthanol	5 - < 10 %
	par inhalation: CL50 = 124,7 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100		
2634-33-5	220-120-9	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	< 0,1 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 670 mg/kg Skin Sens. 1; H317: >= 0,05 - 100 M acute; H400: M=1		
55965-84-9	-	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	< 0,1 %
	par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 660 mg/kg; par voie orale: DL50 = 457 mg/kg Skin Corr. 1C; H314: >= 0,6 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,06 - < 0,6 Eye Dam. 1; H318: >= 0,6 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,06 - < 0,6 Skin Sens. 1A; H317: >= 0,0015 - 100 M acute; H400: M=100 M chron.; H410: M=100		

Information supplémentaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ORCON F

Date de révision: 07.03.2022

Page 3 de 15

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.
Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Extincteur à sec, Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau pulvérisée
En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: mousse résistante à l'alcool, Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Ammoniac, Oxydes de soufre, Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NO_x), Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie Vêtement de protection.
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Évacuer les personnes en lieu sûr.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Assurer une aération suffisante.
Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Pour les non-secouristes

Évacuer les personnes en lieu sûr.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ORCON F

Date de révision: 07.03.2022

Page 4 de 15

Pour les secouristes

Aucune donnée disponible

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

Manipulation de grandes quantités: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Ne pas fermer les récipients de manière étanche aux gaz.

Pour le nettoyage

Rincer abondamment avec de l'eau. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

Autres informations

Veiller à un apport d'air frais.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Voir section 8. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Conserver le récipient bien fermé.

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Observer le mode d'emploi.

Assurer une aération suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Protéger du rayonnement solaire.

Éviter de: températures extrêmes

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ORCON F

Date de révision: 07.03.2022

Page 5 de 15

Tenir à l'écart de: Comburant, Acides

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de:

Forte chaleur

Humidité

Gel

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
-	Poussières réputées sans effet spécifique - fraction inhalable	-	10		VME (8 h)	



Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ORCON F

Date de révision: 07.03.2022

Page 6 de 15

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	950 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1900 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m ³
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6,81 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,966 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,2 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,345 mg/kg p.c./jour
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,02 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	0,04 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,02 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	0,04 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,09 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	0,11 mg/kg p.c./jour



Fiche de données de sécurité
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ORCON F

Date de révision: 07.03.2022

Page 7 de 15

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	
Eau douce		0,96 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		2,75 mg/l
Eau de mer		0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
Sédiment marin		2,9 mg/kg
Intoxication secondaire		380 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		580 mg/l
Sol		0,63 mg/kg
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	
Eau douce		0,00403 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0011 mg/l
Eau de mer		0,000403 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0499 mg/kg
Sédiment marin		0,00499 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,03 mg/l
Sol		3 mg/kg
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	
Eau douce		0,00339 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,00339 mg/l
Eau de mer		0,00339 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,027 mg/kg
Sédiment marin		0,027 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,23 mg/l
Sol		0,01 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: Lunettes à monture EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués: EN ISO 374

Matériau déconseillé: Industrie textile, Articles en cuir

Matériau approprié: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), Caoutchouc butyle, NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants, Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ORCON F

Date de révision: 07.03.2022

Page 8 de 15

de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Vêtement de protection

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. (À observer: valeurs limites de l'air - AMORPHOUS SILICA)

Protection contre les risques thermiques

négligeable

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	vert
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	>100 °C

Inflammabilité

solide/liquide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible

Dangers d'explosion

Aucune information disponible.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Température d'auto-inflammation:	non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible

pH-Valeur: 9

Viscosité dynamique: 206.000-290.000 mPa·s Brookfield
(à 20 °C)



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ORCON F

Date de révision: 07.03.2022

Page 9 de 15

Viscosité cinématique: (à 20 °C)	203.380-286.310 mm ² /s Brookfield
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur: (à 20 °C)	Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):	1,0129 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes Aucune information disponible.	

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

températures extrêmes

10.5. Matières incompatibles

Comburant, Acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Référence à d'autres sections: 5

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Le produit n'a pas été testé.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ORCON F

Date de révision: 07.03.2022

Page 10 de 15

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	orale	DL50 mg/kg	10470 Rat	Study report (1976)	OECD Guideline 401
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	124,7 Rat	Study report (1980)	OECD Guideline 403
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one				
	orale	DL50 mg/kg	670 Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000 Rat	Study report (1994)	OECD Guideline 402
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)				
	orale	DL50 mg/kg	457 Rat	Study report (1993)	- Principle of test: The test material w
	cutanée	DL50 mg/kg	660 Lapin	Study report (1993)	- Principle of test: The undiluted test
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,05 mg/l		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Méthode de calcul. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ORCON F

Date de révision: 07.03.2022

Page 11 de 15

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	15400	96 h	Lepomis macrochirus	Bulletin of Environmental Contamination other: EPA-660/3-75-009, 1975
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 22000 mg/l	ca.	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Ecotoxicology and Environmental Safety 7 OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 10000	48 h	Daphnia magna	Water Research 23(4): 495-499 (1989) other: DIN 38412 Teil 11
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 79	100 d	Oryzias latipes	Environmental Toxicology and Chemistry, Chronic effects of substance on reproduc
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	5400	5 d	Skeletonema costatum	Environ Toxicol Chem 8(5):451-455. (1989) Study to determine the sensitivity of a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	2 mg/l	10 d	Ceriodaphnia dubia	Arch Environ Contam Toxicol 20(2):211-21 Follows the basic methodology for the th
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	ca. 16,7	96 h	Cyprinodon variegatus	REACH Registration Dossier other:
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,15	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1994) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	2,94	48 h	Daphnia magna	Study report (1995) OECD Guideline 202
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0403	72 d		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50	13 mg/l)	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	REACH Registration Dossier OECD Guideline 209
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,19	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier EPA OPP 72-1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,0063	72 h	Skeletonema costatum	Study report (1995) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,18	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier EPA OPP 72-2
	Toxicité pour les poissons	NOEC	>= 0,0464 mg/l	35 d	Danio rerio	REACH Registration Dossier OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,1 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1991) EPA OPP 72-4
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50	4,5 mg/l)	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (1995) OECD Guideline 209



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ORCON F

Date de révision: 07.03.2022

Page 12 de 15

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
			97%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one				
		OCDE 303A Boue activée S 978	>70%		
		OCDE 302B Boue activée S 3509	90%		
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)				
		Biodégradation	>60 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	-0,77
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0,63
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	0,326

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	1	Cyprinus carpio	Comparative Biochemi
2634-33-5	1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	ca. 6,62	Lepomis macrochirus	REACH Registration D
55965-84-9	masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	ca. 54	Lepomis macrochirus	Study report (1996)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Allemagne: classe risque aquatique 1

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ORCON F

Date de révision: 07.03.2022

Page 13 de 15

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Pas un déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

Code d'élimination des déchets - Produit

080410 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ORCON F

Date de révision: 07.03.2022

Page 14 de 15

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 12,85 % (136,21 g/l)

2004/42/CE (COV): 9,93 % (100,582 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

DIRECTIVE (UE) 2018/851 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets

DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

alcool éthylique, éthanol

1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,5,6,7,8,9,10,11,12,14,15.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures,

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

EC50: Effectice concentration, 50 percent

DNEL: Derived No Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ORCON F

Date de révision: 07.03.2022

Page 15 de 15

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)